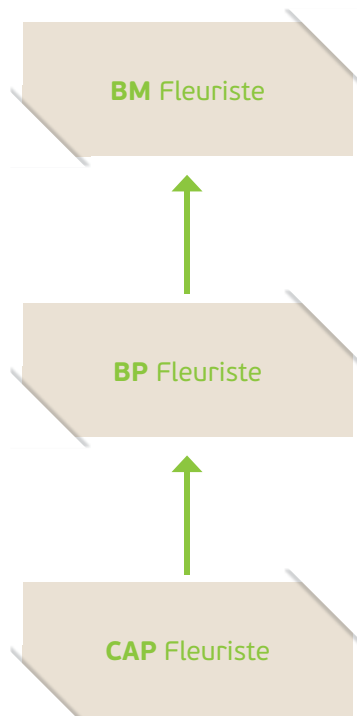




FLEURISTERIE

LE FLEURISTE exerce son métier dans l'atelier ou au magasin. Il doit s'adapter aux contraintes saisonnières et aux particularités du commerce des fleurs, des plantes d'ornement, voire de la décoration d'intérieur. Bon technicien et bon vendeur, il doit être capable de travailler en équipe. Créativité, habileté manuelle, efficacité, rigueur et perfectionnisme sont autant de qualités nécessaires pour exercer ce métier.



Possibilités de parcours individualisés

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

BP : Brevet Professionnel

BM : Brevet de Maîtrise

CAP Fleuriste

2*
ans

Le titulaire du CAP Fleuriste est capable de :

- ➔ participer à la réception des végétaux, matériaux et accessoires utilisés en fleuristerie, à leur préparation, leur mise en place et leur maintien en état de qualité marchande ;
- ➔ maîtriser les techniques de base du métier, les étapes d'une vente courante, la connaissance et l'utilisation des documents professionnels en usage ;
- ➔ réaliser des arrangements de fleurs et de plantes et tout type d'emballage de façon pertinente ;
- ➔ organiser et gérer son poste de travail, assurer le suivi de la commande et de la livraison.

* 1 an après un CAP ou pour les profils spécifiques



BP Fleuriste

2
ans

Le titulaire du BP Fleuriste est capable de :

- ➔ réaliser tous travaux floraux créatifs et esthétiques dans le respect des styles et des techniques ;
- ➔ participer à l'approvisionnement et à la gestion des stocks ;
- ➔ négocier, vendre, conseiller et fidéliser le client ;
- ➔ participer à l'animation de la surface de vente et assurer la gestion commerciale du magasin avec un double objectif de qualité et de rentabilité.



BM Fleuriste

2
ans

Le titulaire du BM Fleuriste est capable de :

- ➔ réaliser et créer une prestation florale dans l'infiniment grand (sculpture végétale, suspension, compression ...) ;
- ➔ réaliser et créer une prestation florale dans l'infiniment petit (incrustation végétale, accessoire de mode, inclusion végétale dans la transparence ...) ;
- ➔ contrôler, assurer la qualité et la maintenance des prestations florales ;
- ➔ appliquer les normes environnementales, d'hygiène et de sécurité ;
- ➔ conseiller et vendre une prestation florale à un client ;
- ➔ organiser et gérer la production.



CFA de la CMA du Morbihan

Boulevard des Iles
BP 311 - 56008 Vannes cedex
02 97 63 95 10
cfa@cma-morbihan.fr

CFA de la CMA du Finistère

24 route de Cuzon - CS 21037
29196 Quimper Cedex
02 98 76 46 35
cfa@cma29.fr



Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Université Régionale des Métiers de l'Artisanat
Bretagne